



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **20-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 26 mai 2010**

Le vingt six mai deux mille dix, à dix huit heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 11 mai 2010

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 16

Présents : M.BAFFERT, Y.BOULARD, A.CARBONARI, J.CARRIER (2),
M.MASTROMAURO, C.DIDIER, G.FRIER, J.GAUTHIER (2), F.GILABERT, V.GONNET,
P.MOLINARO, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J.TESSAIRE

Absents excusés : M.BROUZET, C.COIGNE, G.JULLIEN, M.REPELLIN

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : PROGRAMMATION TRAVAUX SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dotation Territoriale 2011-Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère.

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Conseil Général de l'Isère a réformé ses aides à l'investissement en distinguant deux enveloppes financières : la dotation départementale et la dotation territoriale.

Dans le cadre de la dotation territoriale et dans la logique de développement durable adoptée par le Conseil Général, le SIRD souhaite faire inscrire les investissements suivants :

- **Opération n° 1 :**

Suite à l'extension du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins en 2009, des travaux de rénovation du bâtiment construit en 1981 sont à programmer dans le cadre de la préparation budgétaire 2011.

L'extension a été construite dans le respect de la RT 2005 et dans un souci de réduction des consommations énergétiques du bâtiment (une des cibles HQE retenue était la « gestion de l'énergie »).

La commune de Seyssins adhère au Plan Climat local de l'agglomération grenobloise et dans la continuité des engagements pris dans ce cadre, le SIRD a, cette année, déjà engagé des travaux de rénovation des menuiseries du bâtiment datant de 1981 (changement des portes extérieures).

Cette rénovation doit se poursuivre en 2011 par le changement des châssis des vestiaires Est : pose de nouveaux châssis à rupture de pont thermique et double vitrage.

Le montant de cette opération est estimé à 6 500 € HT.

- **Opération n° 2 :**

Suite aux diagnostics concernant l'accessibilité aux personnes handicapées du centre sportif Aristide Bergès (Seyssinet-Pariset) et du gymnase Jules Vallès (Fontaine), des travaux sont nécessaires afin de permettre l'accessibilité des bâtiments à tous.

Complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset :

✓ remplacement de 4 portes à double vantaux par des vantaux tiercés, pose d'un lit de change conforme dans 6 vestiaires (sur 12) : 28 000 € HT

✓ adaptation de 4 sanitaires par l'ajout de lave mains, robinetteries adaptées, dispositifs permettant de refermer la porte des sanitaires, création de 2 sanitaires mixtes adaptés à tous et remplacement de 2 lave mains : 17 000 € HT

Gymnase Jules Vallès de Fontaine:

✓ Equipement de deux vestiaires sur 4 avec sièges et barres d'appui, création de sanitaires mixtes adaptés à tous : 10 000 € HT

Le montant de l'opération pour la mise en accessibilité des deux bâtiments est donc de 55 000 € HT.

Monsieur le Vice-Président demande d'autoriser le Président à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale, pour les opérations décrites ci-dessus.

Après débat, le comité syndical :

✚AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale pour :

- Opération n° 1 : remplacement des châssis des vestiaires du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins
- Opération n° 2 : mise en accessibilité du gymnase Jules Vallès (Fontaine) et du complexe sportif Aristide Bergès (Seyssinet-Pariset).

✚S'ENGAGE à inscrire au budget 2011 la part restant à la charge du Syndicat Intercommunal

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 27 mai 2010

Le Président,
Michel BAFFERT